



Visite de gendarmerie successive suite a cris et bris de verre

Par **jeanlouis73**, le **01/07/2016** à **14:19**

Bonjour,

Après une querelle de couple avec bris de verre, et cris, la gendarmerie est venu a notre domicile pour voir si les choses allaient bien. Pas de coup ni de blessure, jamais, aucun antécédents, pas de plainte de ma compagne, jamais a ma connaissance.

J'ai 62 ans, vis avec une personne handicapé et avons trois enfants en bas âges, la personne avec qui je vis vient d'avoir 35 ans.

deux jours, plus tard sans crier gare et sans récidence de cris et bris de verre, a l'heure du repas, les gendarmes vienne voir si tout va bien. je suis très vexé et les éconduits leurs disant d'arrêter. Je leurs dit que s'il y avait un problème qu'il vienne avec un document émanant d'un juge. Ils partent avec force et sirène...

Nous sommes dans un petit village de Savoie, 2200 habitants.

Je crois être clair sur la situation.

Ma question : la gendarmerie peut-elle décider comme sa d'agir et venir à l'improviste voir si sa va bien.

Je vous remercie de votre réponse.